

Libin, le 6 janvier 2021



**ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE**

La Bourgmestre,

Vu l'article 133 al.2 de la Nouvelle Loi Communale,

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation,

Attendu que la SPRL Dasnois de Libin doit procéder au remplacement des conduites d'eau à la rue de Figeohay à Villance du 11 janvier 2021 au 26 février 2021,

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

Vu l'urgence,

**ARRETE :**

Article 1 : La circulation sera alternée et la vitesse sera limitée à 30km/h à la rue de Figeohay à Villance du 11 janvier 2021 au 26 février 2021.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.M. du 07.05.1999, à l'exclusion de toute autre.

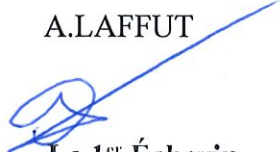
Article 4 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Pour la Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
La Bourgmestre,



A.LAFFUT

  
Le 1<sup>er</sup> Echevin,  
Christian BAIJOT

**Commune de**  
**6890 Libin**  
Rue du Commerce, 14  
Tél. 061 26.08.10  
Fax. 061 65.63.81  
administration@libin.be